

Conseil municipal mardi 27 mai 2014 à 20 h 35

Présents: MISSOUR Gérald, NEMPONT Gabriel, MARTIN Brigitte, COMBA Jean-Bernard, LEVANTERI Vincent, CHAS Bernadette, AZNAR Didier, COURROYE Danielle, BLANCHER Audrey, HUOT Didier, ALLAINE Franck, SCHAEFFNER Bernard, ROUVIER Brigitte

Absents : LAHMAM Imane, ORNIA Hélène

Procuration : LAHMAM Imane à Gérald MISSOUR, ORNIA Hélène à HUOT Didier

Il a été décrété une minute de silence pour le Maire de GOUDARGUES décédé récemment.

Début : 20 H 35

Question 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2014 :

Une correction minime sera faite concernant la suppression du mot futurs à l'expression futurs conseillers (ils étaient déjà élus à la date du 28 Mars 2014)

P.V approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Question 2 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2014

SCHAEFFNER Bernard signale que sur le procès-verbal cité, il subsiste une erreur sur son nom et en demande la rectification, il demande également que soit porté au procès verbal, un courrier dont il avait fait lecture et que des précisions soient apportées sur le passage concernant la différence entre esquer en justice et se porter partie civile.

Le Maire, MISSOUR Gérald acquiesce. Il est décidé de reporter le vote de l'approbation afin que M. Schaeffner fasse parvenir le courrier et les corrections à ajouter.

Question 3 : Création de la Commission « Vie du village » et fixation du nombre de conseillers municipaux y siégeant :

Le nombre proposé est de 6 (hors le siège du Maire président de droit)

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Le Maire, Gérald MISSOUR définit et justifie à l'assemblée, la création de cette commission en expliquant que celle-ci englobera les affaires sociales et scolaires mais également l'animation, les associations, la culture, la jeunesse et les ainés. Le nom de cette commission est donc « vie du village ».

Malgré une demande de Monsieur le Maire lors du conseil municipal du 30 Avril afin que M. SCHAEFFNER Bernard et Mme ROUVIER Brigitte reviennent sur leur position de ne pas participer aux commissions, ces derniers confirment qu'ils ne souhaitent pas y adhérer.

Monsieur le Maire regrette cette position mais l'accepte. Il précise cependant que la loi exige qu'il y ait une représentativité proportionnelle aux résultats électoraux. Il stipule que le sixième poste proposé dans chaque commission restera vacant puisque refusé par les élus du groupe « unis pour l'avenir de Saint-Nazaire ».

Question 4 : Constitution de la Commission « Vie du village »

Le Maire, Gérald MISSOUR propose le vote à mains levées pour chaque Commission municipale constituée et nouvellement créée. L'ensemble du conseil municipal approuve à l'unanimité.

Candidats : MARTIN Brigitte, CHAS Bernadette, LAHMAM Imane, BLANCHER Audrey, COURROYE Danielle et un siège vacant

Elu(e)s à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Question 5 : Crédit de la Commission « Aménagement du territoire » et fixation du nombre de conseillers municipaux y siégeant :

Le nombre proposé est de 6 (hors le siège du Maire président de droit)

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Question 6 : Constitution de la Commission « Aménagement du territoire » :

Candidats : NEMPONT Gabriel, COMBA Jean-Bernard, LEVANTERI Vincent, AZNAR Didier, MARTIN Brigitte et un siège vacant.

Elus à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Question 7 : Crédit de la Commission « environnement » et fixation du nombre de conseillers municipaux y siégeant :

Le nombre proposé est de 6 (hors le siège du Maire, Président de droit).

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Question 8 : Constitution de la Commission « environnement » :

Candidats : HUOT Didier, COURROYE Danielle, ALLAINE Franck, LEVANTERI Vincent, AZNAR Didier et un siège vacant.

Elus à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Question 9 : Crédit de la Commission « finances » et fixation du nombre de conseillers municipaux y siégeant :

Le nombre proposé est de 6 (hors le siège du Maire, Président de droit)

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Question 10 : Constitution de la Commission « finances » municipaux :

Candidats : MARTIN Brigitte, CHAS Bernadette, BLANCHER Audrey, ORNIA Hélène, COMBA Jean-Bernard COMBA et un siège vacant.

Elus à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions)

Question 11 : Crédation de la Commission « Communication et Démocratie Participative » et fixation du nombre de conseillers municipaux y siégeant

Le nombre proposé est de 6 (hors le siège du Maire, Président de droit)

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions)

Question 12 : Constitution de la Commission « Communication et Démocratie :

Candidats : ALLAINE Franck, AZNAR Didier, NEMPONT Gabriel, LAHMAN Imane, LEVANTERI Vincent et un siège vacant.

Elus à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions)

Question 13 : Constitution de la « Commission d'Appels d'offres et d'Adjudication » :

Le Maire est président de droit. Elle doit se constituer en dehors de ce dernier de trois titulaires et de trois suppléants.

Lors de cette élection c'est un scrutin de liste qui prévaut.

Monsieur le Maire présente sa liste : NEMPONT Gabriel, COMBA Jean-Bernard, ORNIA Hélène, HUOT Didier, CHAS Bernadette, COURROYE Danielle

Monsieur le Maire avait proposé avant le conseil, une place de titulaire et de suppléant à M. SCHAEFFNER Bernard et Mme ROUVIER Brigitte mais ces derniers ont refusé.

Le Maire précise qu'il regrette. Il demande à M. SCHAEFFNER Bernard et Mme ROUVIER Brigitte s'ils souhaitent présenter une liste et leur explique qu'ils peuvent se présenter même en nombre inférieur au besoin de trois titulaires et trois suppléants. Les intéressés répondent non à cette question.

Monsieur le Maire annonce que la liste qu'il propose étant la seule en lisse, il est possible de ne pas procéder au vote à bulletins secrets. Proposition adoptée à l'unanimité.

Liste approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

NEMPONT Gabriel, COMBA Jean-Bernard, ORNIA Hélène sont titulaires et HUOT Didier, CHAS Bernadette, COURROYE Danielle suppléants.

Question 14 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Après questions de SCHAEFFNER Bernard sur les critères pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs, le Maire répond :

Pour partie que la personne soit bien domiciliée sur la commune et possède des biens fonciers qui lui sont propres et autre partie qu'elle soit domiciliée en dehors de la commune avec des biens fonciers sur celle-ci.

La personne doit être en capacité de donner un avis et dans la mesure du possible la liste de noms proposés à la direction générale des impôts doit être représentative de la commune.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Fin du conseil du 25 mai 2014 à 21 h 05.